



Madame Marine TIFFAY
Monsieur Rodolphe AUCLIN
UNAC / CFE-CGC
3 Place de Londres
95727 Roissy CDG

Paris, le 23 novembre 2016

Réf : DRH-RS-16-26

Annule et remplace courrier du 21/11/2016 ref : DRH-RS-16-24

Par courrier simple+ courriel

Objet : Veille sociale – accords catégoriels

Madame, Monsieur,

Je fais suite à nos différents échanges concernant votre souhait de négocier et de signer des accords catégoriels PNC.

Nous vous confirmons que, à notre sens, un accord catégoriel PNC présente une fragilité juridique et serait ainsi susceptible d'être contesté par toute personne intéressée.

Notre démarche vise uniquement à placer les accords collectifs en cours de discussion dans un cadre juridiquement non contestable.

Comme vous le savez, la Cour de cassation a été saisie de cette question. Si la jurisprudence venait à évoluer et si la Cour de cassation se prononçait, dans les semaines à venir, en faveur d'accords catégoriels PNC soumis à la seule signature des organisations syndicales représentatives dans le collège PNC, nous nous y conformerons et nous engageons à proposer de tels accords

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Christophe NOEL
DGA Ressources Humaines & Relations Sociales

hop.com

AIRFRANCE

HOP! – 24/26 Rue de Villeneuve – Immeuble Caracas SILIC 193 – 94563 Rungis Cedex

Société HOP! – Société par actions simplifiée, au capital de 43 543 335,60 euros – RCS Créteil 790 151 716 – 24/26 Rue de Villeneuve – Immeuble Caracas SILIC 193 – 94563 Rungis Cedex. Adresse postale : 30 avenue Léon Gaumont - CS 12041 - 75990 Paris Cedex 20.